Nations Unies

S/PV.6619



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6619e séance

Vendredi 16 septembre 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Nigéria	M. Adamu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Libéria

Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/497)

11-50063 (F)





La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2011/497)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Toga Gayewea McIntosh, Ministre libérien des affaires étrangères.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/576, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le l'Afrique du Sud, les États-Unis d'Amérique, le Gabon, l'Inde et le Nigéria.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/497, qui contient le vingt-troisième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2008 (2011).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Araud (France) : Ma délégation a voté pour cette résolution, car nous soutenons naturellement le renouvellement du mandat des Casques bleus au Libéria. Nous soutenons le travail de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), dont le Libéria aura notamment besoin en vue de ses élections. Nous pensons qu'une présence à moyen et long terme des Nations Unies au Libéria est nécessaire pour achever le travail de consolidation de la paix mené avec succès dans ce pays.

Mais nous appelons le Libéria à redoubler d'efforts dans le processus de transition et le transfert effectif des compétences de la MINUL aux autorités nationales, notamment dans le domaine sécuritaire. En outre, le Conseil de sécurité doit gérer de manière responsable les opérations de maintien de la paix qu'il mandate. Ces missions doivent être adaptées aux besoins des pays dans lesquels elles opèrent. La MINUL, qui opère dans un pays en paix depuis maintenant près de huit ans, ne saurait échapper à ce principe de bonne gestion.

Il en va aussi de la capacité du Conseil de sécurité à pouvoir répondre aux nouveaux théâtres de conflit qui émergent ailleurs sur le continent, comme au Soudan, et qui appellent encore plus de Casques bleus, plus de moyens logistiques et de financement. Il est important de revoir régulièrement toutes nos missions et de savoir les adapter, à la hausse comme à la baisse, pour mieux utiliser des ressources qui ne sont pas illimitées. Pour cette raison, nous souscrivons pleinement à la recommandation du Secrétaire général inscrite au paragraphe 73 de son vingt-troisième rapport périodique sur la MINUL (S/2011/497), en faveur d'une revue complète de la MINUL, de son mandat, de sa configuration et de ses effectifs militaire et de police au plus tard le 31 mai 2012, sur la base de propositions du Secrétariat qui sont attendues au plus tard le 30 avril 2012. Ce point aurait pu figurer dans le nouveau mandat de la MINUL.

Une fois terminées les élections et l'investiture présidentielle, nous appelons le Secrétariat à envoyer sans retard une équipe au Libéria afin de mener, comme il l'a lui-même suggéré, un réexamen du format de la MINUL. Le Conseil de sécurité devra alors se prononcer sur cette question dans les semaines qui suivront la réception de ces propositions, d'ici la fin du mois de mai 2012. Nous espérons que les progrès importants accomplis par le Libéria autoriseront la

reprise du retrait de la composante militaire de la MINUL.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite des progrès accomplis par le Libéria sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilisation, et elle appuie dans le même temps la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et la prorogation de son mandat pour une année supplémentaire. En prévision des prochaines élections, la présence de la MINUL demeure bien sûr nécessaire. Cependant, nous espérons que les progrès accomplis sur la voie de la stabilisation du Libéria nous permettront le moment venu d'envisager de nouvelles réductions des effectifs militaires de la Mission.

À cet égard, nous appuyons la mission d'évaluation qui se rendra au Libéria début 2012. Nous estimons que le Conseil devra ensuite procéder rapidement à un examen des effectifs militaires et de police de la MINUL en tenant compte des conclusions de la mission d'évaluation. Cet examen doit avoir lieu avant la fin mai 2012.

Il importe que la MINUL et le Libéria continuent de faire avancer le transfert de la responsabilité du maintien de la sécurité de la MINUL aux autorités nationales. Le moment est venu de procéder à cette transition, et les autorités libériennes ne doivent pas perdre plus de temps avant de prendre à leur charge l'entière responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilisation dans le pays. Il importe également de gérer de manière responsable les ressources limitées.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : La résolution adoptée aujourd'hui confirme la détermination de la communauté internationale à continuer d'aider le Libéria dans les efforts remarquables qu'il accomplit dans sa quête de paix et de démocratie. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) joue et continuera de jouer un rôle prépondérant dans le processus visant à régler les problèmes qui demeurent et à combler les lacunes en matière de capacités, notamment dans le secteur de la sécurité, ce processus étant essentiel à la réussite de la transition.

Nous estimons également que les prochaines élections représentent un défi de taille et marqueront une étape cruciale pour le Libéria, et que ce processus, comme l'a mentionné dans le courant de la semaine la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Ellen Løj, aura un impact considérable sur tous les aspects de la transition.

Comme dans chaque pays où il y a une présence des Nations Unies, il incombe au Conseil de sécurité de suivre de près l'évolution de la situation afin de veiller à ce que les objectifs et les moyens mobilisés pour les atteindre reflètent à la fois la réalité sur le terrain et l'évolution des priorités des autorités nationales. C'est pourquoi nous estimons qu'à l'appui de la résolution adoptée aujourd'hui et de notre action collective au Libéria, il aurait été utile que le Conseil s'engage explicitement à tenir de nouvelles consultations sur la MINUL en mai 2012, sur la base des conclusions de la mission d'évaluation technique prévue au début de l'année prochaine, et nous espérons qu'il nous sera possible de travailler suivant ce calendrier. Nous estimons, en effet, qu'il nous faut préserver notre capacité à agir rapidement et à nous adapter, le cas échéant, à l'évolution de la situation au Libéria.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de constater que le Libéria a beaucoup avancé, d'une part avec l'appui de la communauté internationale, mais surtout grâce aux efforts considérables consentis par le peuple libérien lui-même pour promouvoir la paix. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette paix soit pérenne. L'Afrique de l'Ouest reste une région à risque dans laquelle le Conseil de sécurité s'est malheureusement vu obligé d'autoriser plusieurs interventions. Les nations de l'Afrique de l'Ouest sont interconnectées. Leurs économies progresseront ensemble, à mesure que la stabilité s'ancre dans la région, ou chuteront ensemble si le conflit, le chaos et les crises de réfugiés se répètent.

La résolution 2008 (2011) continue d'appuyer le Libéria tandis qu'il renforce ses propres capacités publiques en matière de sécurité et d'état de droit. Nous n'étions pas prêts à prédéterminer les actions du Conseil de sécurité sur un sujet aussi important que le retrait partiel de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), compte tenu des incertitudes qui entouraient l'élection et des tensions dans la région.

Comme la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Løj, l'a indiqué dans sa déclaration au Conseil de sécurité (voir S/PV.6610), les élections au Libéria surviennent à un moment critique pour la sous-région, sur fond de crise récente en Côte d'Ivoire et de l'aggravation des préoccupations sécuritaires et humanitaires qui en a découlé le long de la frontière ivoirienne. Ces huit dernières années représentent la plus longue période de paix ininterrompue que le

Libéria ait connue depuis trois décennies. Qui plus est, ces élections sont les premières à être organisées et gérées par les Libériens.

Ce n'est pas le moment d'imposer des délais stricts à la MINUL. Nous espérons pouvoir commencer le retrait partiel de la présence militaire de la MINUL dès l'an prochain. Certes, nous avons déjà, par le passé, réduit les effectifs militaires autorisés de la MINUL, de 15 000 hommes à nettement moins de 8 000 hommes aujourd'hui, mais toute modification supplémentaire de la configuration de la MINUL doit être le résultat d'une décision fondée sur la réalité du terrain, et non sur une date butoir artificielle.

À quatre semaines à peine des élections au Libéria, l'heure est venue de faire preuve d'unité; nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait su afficher la sienne. Avec cette résolution, nous exprimons notre solidarité envers le peuple libérien et la région, tout en nous engageant à procéder à un examen en profondeur du mandat de la MINUL, en fonction des conditions.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) joue un rôle central au Libéria depuis huit ans, pendant lesquels elle a travaillé en partenariat avec le Gouvernement et le peuple libériens. Le Royaume-Uni voudrait remercier le personnel civil, militaire et de police de la MINUL pour son dévouement et son ardeur au travail, sous l'excellente direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Ellen Margrethe Løj. Le Royaume-Uni appuie le renouvellement du mandat de la MINUL.

Les élections qui auront lieu le mois prochain, les secondes depuis que la paix a été rétablie dans le pays, représentent une étape clef dans l'évolution démocratique du Libéria. Leur préparation a donc, à juste titre, constitué une priorité.

Le Royaume-Uni voudrait que des efforts semblables soient consacrés à d'autres questions critiques pour la stabilité future du Libéria, comme la réconciliation nationale et la réforme agraire. Il sera également indispensable d'avancer dans la mise en place de forces nationales de sécurité capables de préserver l'ordre public, ainsi que dans la planification et la mise en œuvre du transfert des responsabilités de la MINUL aux autorités publiques.

La mission d'évaluation technique des Nations Unies, prévue pour début 2012, sera une excellente occasion de procéder à une évaluation détaillée de la situation au Libéria. Cela permettra au Conseil de prendre ses décisions en connaissance de cause, s'agissant des modifications futures à apporter au mandat de la MINUL. Nous sommes donc déçus que la résolution 2008 (2011) n'intègre pas les amendements proposés par un certain nombre de membres du Conseil de sécurité, qui faisaient suite aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/497) et étaient appuyées par le Gouvernement du pays hôte, à savoir que le Conseil revoie les effectifs militaires autorisés avant le 30 mai 2012, sur la base des conclusions de la mission d'évaluation technique. Étant donné le temps dont nous disposons avant le 30 septembre, date de l'expiration du mandat autorisé par la résolution 1938 (2010), nous regrettons qu'un effort plus sérieux et plus engagé n'ait pas été consenti pour régler ces questions.

Le Royaume-Uni demeure résolu à prendre la tête des efforts visant à améliorer l'efficience et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'échelle mondiale, afin de veiller à ce que les missions de maintien de la paix viennent appuyer les processus politiques et aident à instaurer une stabilité durable. Nous pensons qu'une mission de maintien de la paix ne doit pas être exemptée d'un contrôle régulier de la part du Conseil, et nous continuerons à œuvrer pour veiller à ce que la configuration et les ressources de toutes les missions soient conformes à cet objectif et que leurs mandats et configurations soient ajustés de manière responsable et en temps voulu.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. McIntosh (Libéria) (*parle en anglais*) : Je ne pensais pas disposer de deux occasions de rencontrer le Conseil en 72 heures. Je considère donc que c'est un honneur et un privilège de pouvoir personnellement remercier le Conseil de sécurité, au nom de la Présidente, Mme Ellen Sirleaf-Johnson, du Gouvernement et du peuple libériens, pour la décision qu'il vient de prendre de prolonger de 12 mois supplémentaires le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

J'ai cru comprendre que, ces deux derniers jours, les délibérations du Conseil de sécurité portant sur le terme de la prorogation avaient été ardues, longues et objectives. Cela n'en rend la décision finale que plus précieuse et plus appréciée. Nous sommes encouragés par le vote unanime qui vient d'être enregistré.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration il y a quelques jours (voir S/PV.6610), le Libéria est confronté à de nombreuses difficultés, et la présence de la MINUL nous apporte une aide considérable pour les régler. Nous savons que le Gouvernement et le peuple libériens devront continuer à s'employer à instaurer une paix et un développement durables, et ce, même longtemps après que la composante maintien de la paix de l'action des Nations Unies au Libéria aura pris fin.

Comme je l'ai également dit, nous avons à cœur de faire en sorte que les capacités nationales soient en place, à des niveaux suffisants, dans les secteurs critiques, de manière que le transfert des responsabilités de la MINUL à l'autorité nationale soit autant que possible fluide et sans heurts.

Je l'ai aussi affirmé : nous nous félicitons de la venue de la mission d'évaluation technique des Nations Unies d'ici à la fin avril 2012. À cet égard, je remercie le Conseil de cette décision prudente, et j'affirme que mon gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour utiliser judicieusement la période de prorogation afin d'accélérer la planification et la mise en œuvre de la transition. Nous espérons pouvoir continuer de compter avec l'appui du Conseil de sécurité dans tous nos efforts pendant cette période de partenariat.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 50.